COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 octobre 2023 :

Représentants de l'administration :

Titulaires : Catherine XUEREB (Présidente de l'INP, présente à distance), Mihaela CAUSSIDERY (DGS par intérim - Directrice des Ressources Humaines)

Invités : Francis BONY (Directeur Prépa t²), Sandrine BOYAT (Secrétaire Générale de l'ENSAT), Denis CAVERIBÈRE (Directeur Adjoint des Ressources Humaines), Pascale CHÂTEAU-TERRISSE (Vice-présidente du CA, présente à distance), Cécile DAGUILLANES (Assistante du DGS), Maria DAVID (Chargée de mission égalité F/H), Lionel GRATIAN (Secrétaire Général de l'ENSEEIHT), Katia JAFFRÈS-RUNSER (Vice-Présidente Formation et vie universitaire), Charly POULLIAT (Vice-Président Recherche et valorisation), Laurent PRAT (Directeur INP-ENSIACET), Jean-François ROUCHON (Directeur INP-ENSEEIHT), Nathalie VASSAL (Responsable administrative et financière IPST-CNAM).

Représentants des personnels élus :

Titulaires : Dominique DELEFORGE (CGT Ferc Sup), Alexandre FREULON (CGT Ferc Sup), Olivier LIOT (CGT Ferc Sup), Marion ALIGNAN (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Guillaume GENTILS (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Ronan GUIVARCH (SGEN-CFDT), Marc PANTEL (SGEN-CFDT), Virginie VANDENBOSSCHE (SGEN-CFDT).

Suppléants : Gilles VIDAL (CGT Ferc Sup), Christian TAURINES (CGT Ferc Sup), Nesrine YAHI (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Pierre ELYAKIME (SNPTES UNSA ITRF.BI.O).

Secrétaire Adjoint : Ronan GUIVARCH (SGEN-CFDT).

Ordre du jour :

1. Expertise emplois 2024 : actualisation du socle et point d'étape sur les demandes (pour information) ;
2. Participation de l'établissement à la restauration collective (pour avis) ;
3. Réorganisation du service DRIP (pour avis) ;
4. Présentation et échange autour des conclusions du cabinet CMI – Retour d'expériences du projet de transformation en Centrale Toulouse Institut (pour information) ;
5. Référentiel horaire Enseignants et Enseignants-Chercheurs (pour avis) ;
6. Lignes Directrices de Gestion (LDG) Enseignants et Enseignants-Chercheurs (RIPEC) (pour avis) ;
7. Questions diverses

La séance est ouverte à : 9h05

Mihaela Caussidery introduit la séance en indiquant que Maria David, chargée de mission égalité F/H, est invitée aujourd'hui et pour les prochaines séances où sera question de l'égalité femme/homme. Les secrétaires généraux ou les directeurs des écoles sont également invités pour cette séance et dans les futures si les sujets s'y prêtent.

Olivier Liot prend la parole au nom de la CGT Ferc Sup et du SNPTES UNSA ITRF.BI.O : il indique que le règlement intérieur du CSA qui a été voté le 14 septembre 2023, n'est pas respecté puisque la convocation pour la séance d'aujourd'hui est arrivée 14 jours avant la date de la séance au lieu de 15 jours ; 7 jours avant la séance a été ajouté un nouveau point à l'ordre du jour ; la plupart des pièces sont arrivées 7 jours voire six jours avant la séance alors que dans le règlement intérieur adopté, ces pièces doivent arriver 15 jours avant la séance. De ce fait, les élus ne peuvent pas mener correctement leur travail de représentant du personnel. De plus, les experts invités sur des points spécifiques à l'ordre du jour, devraient sortir de la salle lors du vote lorsque les points ne les concernent pas. Pour les deux syndicats, seuls les points 2 et 3 devraient être examinés aujourd'hui.

Une discussion s'ensuit quant aux délais à respecter dans l'envoi des pièces. Olivier Liot lit la partie du règlement intérieur du CSA traitant de ce sujet.

Ronan Guivarch annonce, en tant que représentant du SGEN-CFDT, qu'il faudra faire attention la prochaine fois à respecter ces délais mais n'est pas pour reporter des points inscrits à l'ordre du jour.

Les élus demandent une suspension de séance à 9h20.

La séance reprend à 9h50.

Olivier Liot souligne le travail de la DRH dans l'amélioration de la qualité des documents fournis, ce qui permet de travailler au mieux dans un système qui semble assez dysfonctionnel par ailleurs. Ce n'est pas une remise en cause du travail de la DRH, les représentants du personnel espèrent qu'à l'avenir les documents seront envoyés dans les délais indiqués dans le règlement. Les représentants du personnel ont décidé de traiter les points 1, 2, 3 et 5. Olivier Liot rappelle qu'une formation CSA a été programmée aujourd'hui en même temps que la séance de ce CSA, ce qui devra être évité à l'avenir.

Mihaela Caussidery précise que lors des travaux entrepris pour élaborer le règlement intérieur, avait été abordé le délai de 8 jours pour l'envoi des documents, mais après relecture de la version du règlement votée, une tournure de phrase fait référence à 15 jours de délais. Cela va être compliqué de respecter ces délais, les ordres du jours devront être allégés et il faudra étaler dans le temps les différents sujets en priorisant les points qui devront être votés en CA. Le point 6 concernant les « Lignes Directrices de Gestion (LDG) Enseignants et Enseignants-Chercheurs (RIPEC) » doit être voté en CA le 17 octobre prochain. Pour le point 4 concernant la « Présentation et échange autour des conclusions du cabinet CMI », Philippe Bassot de CMI est venu de Paris pour présenter le retour d'expérience du projet de transformation en Centrale Toulouse Institut.

Olivier Liot et Marion Alignan estiment que le point 4 n'est pas du ressort du fonctionnement réel de l'établissement et que les documents y afférant ont été reçus il y a 6 jours.

Catherine Xuereb répond que cette intervention avait été annoncée dans le processus engagé avec le cabinet CMI. La présidente remercie les représentants du personnel qui ont participé aux échanges avec CMI pour élaborer ce retour d'expérience. Cette restitution de l'analyse des échanges était prévue devant le CSA où les représentants du personnel avaient toute liberté d'intervenir : ce message était un respect du dialogue social et où pouvaient être discutés des points stratégiques.

Marion Alignan répond que les documents sont arrivés 6 jours avant la séance et met fin à la discussion.
Catherine Xuereb pensait que les points d'information ne rentraient pas dans le même processus de communication de pièces.
Marion Alignan répond que le CSA a voté un règlement intérieur.

1- Expertise emplois 2024 : actualisation du socle et point d'étape sur les demandes (pour information)

Présentation faite par Denis Caveribère

Marc Pantel demande s'il est possible d'améliorer le recrutement des personnels enseignants-chercheurs bénéficiaires de l'obligation emploi et de choisir une priorité sur des postes plus accessibles à ces personnels.
Denis Caveribère répond que la DRH a demandé parfois aux services d'identifier des postes compatibles avec des situations potentielles de handicap. Chez les enseignants-chercheurs, très peu de personnes se déclarent RQTH.
Mihaela Caussidery indique qu'il faut faire une sensibilisation auprès du personnel et permettre de mieux les accompagner. Si plus de personnels se déclaraient RQTH, plus de budget pourrait être demandé auprès du fonds d'insertion pour rembourser des appareillages ou pour aménager les postes de travail selon les préconisations du médecin du travail. Sur le recrutement, la notification RQTH rend ces personnels prioritaires et à l'occasion d'ouverture de concours réservés, il y a moins de concurrence.

Marc Pantel demande si, après les dialogues RH, les capacités budgétaires de l'établissement à supporter les postes ont été prises en compte.
Mihaela Caussidery répond que l'aspectfinancièr n'a pasété imposée avant de réfléchir aux besoins. Les besoins réels de l'établissement doivent être connus ainsi le fonctionnement des structures : ce n'est qu'à partir de ces réflexions que les besoins sont chiffrés. Pour les enseignants-chercheurs, il y a 30 demandes de postes pour un socle de 38 postes ; par contre, vu le nombre de demandes pour les BIATSS, il va y avoir un vrai travail de réflexion par domaine de métier pour savoir où on place les ressources en 2024. Car oui, la contrainte budgétaire est une donnée incontournable.

Christian Taurines demande si cela est une nouveauté de recruter des enseignants-chercheurs contractuels.
Mihaela Caussidery répond par la négative : les contractuels recrutés ne sont pas des enseignants-chercheurs mais des enseignants du second degré. La demande de création de postes PAST répond à une préconisation de la Commission des Titres d'Ingénieurs qui demande des heures complémentaires réalisées à 20% par des intervenants extérieurs. Les PAST sont comptés comme des extérieurs, même si Toulouse INP en tant qu'employeur secondaire paie la moitié de leur salaire.

Pour les BIATSS, il y a 42 demandes de concours qui vont être difficiles à supporter sur une année (financièrement, ainsi que du point de vue de l'organisation des concours), il y aura donc des arbitrages à faire. Pour les concours de catégorie B, seront privilégiées les BAP J, G et F car les BAP techniques sont priorisées dans le dispositif de repyramidage.

La prochaine phase sera l'arbitrage avec plusieurs étapes. Un séminaire expertise emploi sera organisé avec les directeurs des écoles, de la Prépa et de l'IPST où toutes les demandes seront traitées dont les demandes BOE qui ont été nombreuses.

Guillaume Gentils demande combien de postes ont été libérés par les départs à la retraite.
Denis Caveribère répond que les départs prévisionnels à la retraite sont indiqués p.6 de la présentation. Quand on parle de poste vacant, on sait que le poste va être libéré : les postes trop incertains ont été enlevés des statistiques.

La population de titulaires à Toulouse INP est vieillissante, le GVT va peser de plus en plus dans la masse salariale. Peu de candidats se présentent aux concours. Il est très difficile par exemple de recruter des gestionnaires de concours.

Olivier Liot (CGT Ferc Sup) soulève la question du poste de conservateur de bibliothèques, qui est vacant depuis 4 ans. Dans la proposition qui nous est présentée, il n'est toujours pas ouvert.
Ce poste correspond à la fonction de directeur du Service commun de la documentation et des bibliothèques (SCD). Suite à une mutation, en septembre 2019, ce service n'a plus de directeur en titre ou, pour être précis, la directrice du SCD de l'Université Paul Sabatier, qui était jusque-là directrice du SCD de l'INP, assure la direction des deux services. Les agents de l'INP ont donc pour supérieur hiérarchique un agent employé par un autre établissement.
Depuis septembre 2019, le support est utilisé pour recruter un adjoint en CDD à la directrice du SCD, qui elle-même est directrice par intérim. Le profil du poste a été modifié au fil des différents recrutements. En 4 ans, 3 personnes différentes ont occupé le poste et pendant 2 périodes (13 mois cumulés), le support est resté inoccupé.
Cette situation s'appuie sur des conventions annuelles signées entre les deux établissements, dont le périmètre a évolué allant d'un projet de rapprochement/fusion des deux SCD pour se concentrer aujourd'hui sur les services à la recherche. Par ailleurs, il faut souligner qu'en 2020-2021 aucune convention n'a été rédigée et qu'en 2021-2022, la convention a été retravaillée, mais n'a jamais été signée, ce qui signifie que le SCD a fonctionné en dehors de tout cadre règlementaire. Pour cette année, nous ne savons pas ce qu'il en est.
Cette nouvelle organisation a été mise en place sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu, ni avec les personnels directement concernés ni dans les différentes instances de l'INP. Non seulement cette situation est administrativement contestable, mais en plus elle revient à mettre en œuvre un nouvel organigramme d'un service commun, sans même que le CSA n'ait été consulté. En effet, la fonction d'adjoint au directeur n'existait pas.
Etant donné qu'il s'agit de la 5ème année consécutive où vous prévoyez de maintenir cette situation, nous souhaiterions avoir une explication et connaître vos intentions.

Mihaela Caussidery répond qu'une analyse de la situation du SCD sera proposée par la DRH courant 2024.
Catherine Xuereb ajoute que la convention a été resignée avec UT3 cette année. Beaucoup de choses bougent au niveau de l'UT, la situation n'est pas simple. C'est un secteur où cela est difficile d'avoir des recrutements solides. La présidente ne souhaite pas causer de dysfonctionnements entre UT3 et Toulouse INP et souhaite continuer à travailler à l'édification d'un service consolidé de nos établissements et de l'université de Toulouse.

Pas de vote.

2- Participation de l'établissement à la restauration collective (pour avis)

Présentation faite par Denis Caveribère

L'objectif est d'établir une convention et un calendrier avec le CROUS au 01/01/2024.
Les prochaines étapes seront de réfléchir aux autres sites comme l'IMFT ou l'INRAE qui n'ont pas de CROUS à proximité. Une convention avec le CNRS a déjà été établie.

Christian Taurines demande si ces barèmes correspondent à ce que proposent les autres universités.
Mihaela Caussidery répond que ce barème est meilleur que celui proposé ailleurs à part celui de UT2J sur lequel le travail s'est inspiré ainsi que sur le barème du CNRS.

Nesrine Yahi demande si une différentiation est faite entre les agents contractuels et les agents titulaires.
Mihaela Caussidery répond par la négative mais que cela peut faire partie d'un futur chantier.

Le comité social d'administration approuve à l'unanimité la participation de l'établissement à la restauration collective.

3- Réorganisation du service DRIP (pour avis)

Présentation faite par Charly Poulliat

Le nouveau service DRIP est le fruit du rapprochement entre le SAIC et la DRED. Le pilotage va être intégré entre la partie contractuelle et la partie formation doctorale. La DRIP sera organisée en sous-services qui seront des pôles métiers. Le poste de directrice/directeur est toujours ouvert.
Une assistante d'opération recherche a été recrutée : elle a le rôle d'assistante de direction et fait le relais entre les 5 pôles (pôle contrats & valorisation, pôle projets sur financements publics, pôle budgétaire et financier, pôle études doctorales, pôle développement).

La transformation du SACD en UB propre se fera en 2025.

Dominique Deleforge demande où en est le recrutement du responsable du service.
Charly Poulliat répond que deux candidates ont été reçues mais ces candidatures ont été infructueuses. Est toujours recherché un profil technique sur la négociation de contrat mais aussi avec un côté juridique.

Marc Pantel demande si le service d'aide à l'organisation des conférences a été arrêté.
Charly Poulliat répond par la négative, des réflexions sont en cours. Le pôle colloque est associé au service communication. Il ne faudra pas faire de concurrence déloyale vis-à-vis des structures privées. Ce service ne pourra pas être mutualisé au niveau de l'UT.

Marc Pantel demande s'il pourrait y avoir des facilités pour gérer les fins de thèses dont la durée est supérieure à 36 mois : auparavant on pouvait jongler entre UB recherche et SAIC, comment trouver d'autres solutions.
Charly Poulliat répond qu'une des solutions est d'utiliser des reliquats de contrats privés. Ce problème est récurrent ; il existe aussi des problèmes au niveau des débuts de thèse où les notifications arrivent très tard.

Le comité social d'administration approuve à l'unanimité la réorganisation du service DRIP.

4- Présentation et échange autour des conclusions du cabinet CMI – Retour d'expériences du projet de transformation en Centrale Toulouse Institut (pour information)

Ce point est annulé.

5- Référentiel horaire Enseignants et Enseignants-Chercheurs (pour avis)

Présentation faite par Katia Jaffrès-Runser

Plusieurs missions ont été ajoutées dans ce référentiel :

- La mission de référent Transition Écologique et Sociale dans les composantes de formation ;
- La mission de référent Handicap dans les composantes de formation ;
- La mission de référent Laïcité dans l'établissement.

Une nomenclature a été créée pour indiquer quelle est la nature de l'heure qui est reconnue pour la mission donnée. Cette codification présente par exemple les décharges horaires, les reconnaissances horaires qui sont liées à des responsabilités de formation, de mission pédagogique, de recherche ou administratives. Des heures sont également indiquées dans le référentiel pour matérialiser le suivi individuel des étudiants ainsi que d'autres activités pédagogiques telles que des classes inversées, des suivis de gros projets, des cours hybrides.

Marc Pantel demande comment les activités pédagogiques sont traitées dans Hélico.
Katia Jaffrès-Runser répond que les directions des études collectent ces informations par l'intermédiaire des chefs de départements.

Marion Allignan demande si les PRAG/PRCE ont leur propre référentiel. Katia Jaffrès-Runser indique que le référentiel est le même pour ces catégories d'enseignant.

Jean-François Rouchon ajoute que les systèmes d'information sont à faire évoluer pour prendre en compte ces nouvelles formes pédagogiques.

Marc Pantel demande s'il existe des définitions des missions des EC.
Katia Jaffrès-Runser répond que dans le décret qui définit le statut de l'EC, il y a des éléments qui précisent les missions de l'EC : elles sont rappelées dans le document *1_Révision REH 2023-2024_CSA_10_10_2023.pdf.*

Marc Pantel soulève la question du suivi des alternants où il y a une surévaluation du nombre d'heures consacrées à ces étudiants.

Olivier Liot remarque que pour la Prépa, être membre de jury de soutenance de stage 2A est en reconnaissance horaire, ce qui n'est pas le cas pour les autres composantes.
Katia Jaffrès-Runser répond que c'est une question d'harmonisation qu'il va falloir travailler en 2023-2024 car les participations aux jurys ne sont pas rémunérées.

Ronan Guivarch remarque des incohérences dans les fiches de missions : cette fiche mentionne le référent TSE puis le chargé de mission TSE. La fiche va être relue et corrigée.
Ronan Guivarch suggère d'ajouter dans la fiche de mission du référent handicap composante de formation, l'accessibilité au numérique également. Après relecture du texte, l'accessibilité numérique est bien mentionnée dans la fiche proposée.
Ronan Guivarch propose de rajouter le responsable du patrimoine parmi les interlocuteurs du référent handicap composante de formation pour la mise en place d'aménagements. Le texte va être modifié en ce sens.

Olivier Liot remarque qu'il n'apparaît pas dans le REH la décharge horaire pour les EC membres de la formation spécialisée qui est parue dans l'arrêté du 25 mai 2023.
Katia Jaffrès-Runser répond que cela sera rectifié.

Le comité social d'administration approuve le référentiel horaire Enseignants et Enseignants-Chercheurs, sous réserve des modifications demandées en séance, avec 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

6- Lignes Directrices de Gestion (LDG) Enseignants et Enseignants-Chercheurs (RIPEC) (pour avis)

Ce point est reporté. Il est demandé un CSA exceptionnel pour traiter ce point.

Toulouse, le 07/12/2023

La Présidente de Toulouse INP,

Catherine XUEREB